



Bulletin d'adhésion 2024/2025

SNUipp-FSU 36 – 34 Espace Mendès France – 36000 Châteauroux
02.54.07.61.39 06.47.58.23.09 snu36@snuipp.fr 36.snuipp.fr



NOM : de jeune fille :

Prénom : Date de naissance :/...../.....

Adresse personnelle :

Email :@.....

Tel :/...../...../...../..... Portable :/...../...../...../.....

Date de sortie de l'INSPE (IUFM) :

Adresse professionnelle :

Poste : ADJ / DIR / ZIL / Autre :

Corps : PE / Instit / PES / Retraité / Autre :

Situation administrative : Titulaire / Stagiaire Echelon :

Nomination : définitive provisoire temps partiel

Je ne souhaite pas recevoir le bulletin départemental par courrier, conformément à notre politique de réduction des émissions de papier.

Montant de la cotisation : €

Modes de paiement :

Prélèvement automatique reductible : en 1 / 2 / 3 / 4 / 5 / 6 / 7 / 8

mensualités (Prélèvement le 5 de chaque mois - Joindre un RIB et remplir l'autorisation de prélèvement ci-dessous)

Attention : 1^{er} prélèvement possible le 5/10 (si l'adhésion parvient avant le 20/09, dernier prélèvement possible le 05/07)

Chèque : à l'ordre du SNUipp-FSU 36

Date : Signature :

Conformité avec la loi informatique et liberté du 06/01/78 : J'accepte de fournir à la section SNUipp-FSU36 les informations nécessaires à l'examen de ma carrière : je lui demande de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles elle a accès à l'occasion des Commissions Paritaires, et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Cette autorisation est révoquant par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant à la Section SNUipp-36.

Mandat de Prélèvement SEPA CORE

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le syndicat SNU IPP 36 à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNU IPP.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,

- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Paiement : Récurrent

Référence Unique Mandat (réservé au créancier) :

Veillez compléter tous les champs marqués(*) du mandat, joindre un RIB ou RICE, puis adresser l'ensemble au SNUIPP 36

Débiteur

Vos Nom Prénom (*) :

Votre Adresse (*) :

IBAN (*) :

BIC (*) :

Identifiant Créancier SEPA : DE56B4I00002197951

FSU-SNUIPP 36

34 Espace Mendès France

360 CHATEAUROUX

Signé à (*) :

Le (*) :

Signature

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. » Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Tarifs des cotisations 2024 / 2025

Echelon	PE et PsyEN	Coût après déduction fiscale	PE Hors Classe	PE C. Exceptionnelle
1				210 €
2	120 €	40.20		220 €
3	125 €	42.50	196 €	235 €
4	132 €	44.88	210 €	250 €
5	140 €	47.60	225 €	265 €
6	149 €	50.66	240 €	275 €
7	159 €	54.06		295 €
8	170 €	57.8		
9	182 €	61.88		
10	196 €	66.64		
11	210 €	71.40		

66%

de la cotisation en crédit d'impôts (une attestation vous sera envoyée)

Temps partiel : montant de la cotisation x % Avec un minimum de 80 €.

Autres situations

Cotisations supplémentaires

M1	35 €
M2	80 €
PES	80 €
Alternants	35 €
Contractuels	80 €
AESH - CUI	35 €
Dispo / Congé parental	40 €
Retraité < 1200 €	85 €
Retraité 1200 à 1500 €	100 €
Retraité + de 1500 €	115 €

Dir 2 à 4 cl	+ 5 €
Dir 5 à 9 cl	+ 9 €
Dir 10 cl et +	+ 12 €
Dir SEGPA	+ 15 €
PE spécialisé	+ 5 €
NBI ULIS SEGPA	+ 9 €

vos cotisations = nos seules ressources

